



REFERENTIEL INSTITUTIONNEL

POUR LES ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES DES QUARTIERS PRIORITAIRES DU GARD



PREAMBULE

Les partenaires institutionnels du contrat de ville de Nîmes Métropole se sont engagés en 2010 dans une démarche qualité pour harmoniser les pratiques des Ateliers Sociolinguistiques (ASL) sur les quartiers prioritaires de Nîmes-Métropole.

Ce travail, en collaboration avec Ceregard, a donné lieu à la rédaction d'un référentiel qualité. Il a paru nécessaire, en 2021, de l'actualiser au regard de l'actualité, de l'évolution des pratiques, des outils notamment numériques et des dispositifs, puis une nouvelle fois en 2024. Ce référentiel a vocation à concerner l'ensemble des porteurs d'actions ASL des quartiers prioritaires du Gard, financés dans le cadre des contrats de villes.

Cette démarche s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les différents dispositifs de maîtrise de la langue.

Le référentiel institutionnel présente aux porteurs de projet les attentes des partenaires institutionnels en matière d'objectifs, d'organisation et de pédagogie à mettre en œuvre dans un ASL, en appliquant systématiquement les principes de qualité des prestations et le respect des valeurs de la République en particulier du principe de laïcité.

En tant que référentiel, il délimite et fixe les modalités de bonnes pratiques que s'engage à respecter tout porteur d'ASL.

Le respect du référentiel doit permettre de mobiliser les financements de la Ville, de l'Etat, la Région, du Conseil Départemental, de Nîmes-Métropole, des communes du Gard dans le cadre des contrats de ville en cours de validité.

OBJECTIFS GENERAUX DU REFERENTIEL INSTITUTIONNEL

Par ce référentiel, les partenaires institutionnels souhaitent :

- Promouvoir dans les quartiers prioritaires du Gard une qualité et une homogénéité de formation dans le cadre des ASL ;
- Partager un langage commun des porteurs de projet sur la thématique de l'apprentissage de la langue française ;
- Rendre lisible auprès des porteurs de projets les critères d'éligibilité des ASL pour l'instruction des demandes de subvention ;
- Soutenir les porteurs de projet dans leur travail d'accompagnement des publics, dans leur parcours d'autonomie sociale et linguistique ;

CHAMPS D'APPLICATION

Sont concernées par ce référentiel :

Les associations, intervenant ou souhaitant intervenir dans les quartiers prioritaires du Gard, désirant être soutenues financièrement par les différents partenaires du contrat de ville. Des structures qui s'engagent à respecter ce référentiel afin de mener des ateliers sociolinguistiques c'est-à-dire des actions centrées sur un apprentissage du français favorisant l'autonomie quotidienne du public adulte issu de l'immigration peu ou pas francophone.

PRINCIPES GENERAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ATELIERS ASL

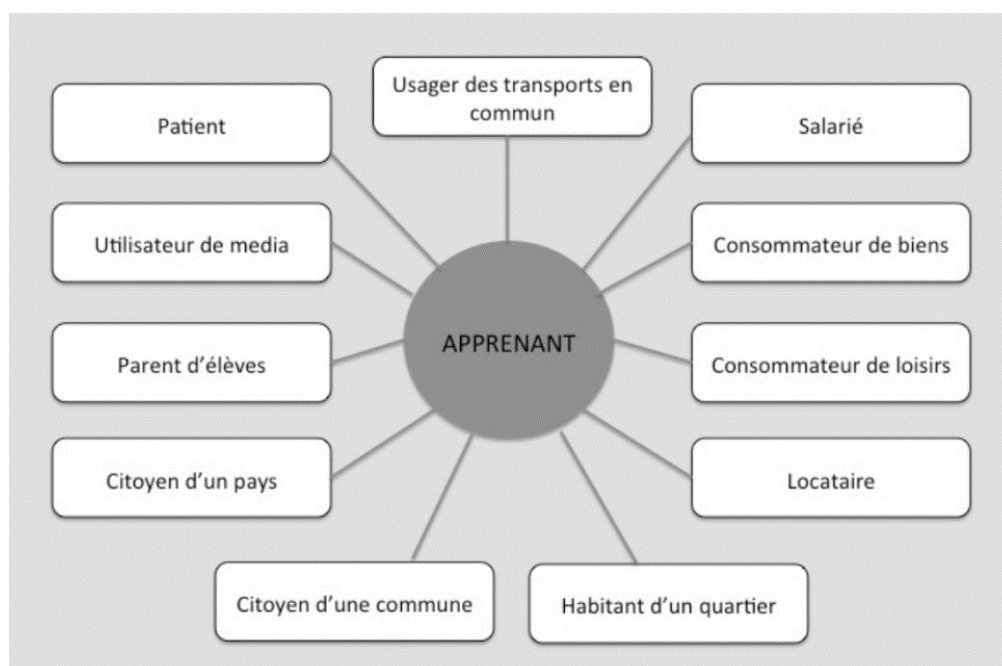
LA DEMARCHE D'ATELIER SOCIOLINGUISTIQUE

L'ASL est une démarche pédagogique dont la finalité est l'intégration sociale d'adultes issus de l'immigration vivant en France et/ou souhaitant s'y installer durablement. Il s'agit de personnes autonomes dans leurs pays d'origine et ayant perdu certaines compétences sociales dans le contexte migratoire.

La démarche ASL place la personne au centre de son action. C'est pourquoi devant l'hétérogénéité des publics, toute démarche ASL doit tenir compte du parcours antérieur des personnes (conditions de vie, de travail, de scolarisation et de maîtrise langagière). Mais également de leur projet d'intégration / d'insertion et de leur volonté de progression. Il s'agit de concevoir un programme d'action adapté avec la formalisation d'évaluation en amont, pendant et en aval du parcours pour une sortie effective du dispositif.

Chaque programme d'action ASL doit aboutir à une meilleure appropriation de l'environnement social, une acquisition des codes sociaux et culturels et donc une autonomie sociale par l'apprentissage du français.

Les ateliers se caractérisent par l'utilisation des espaces sociaux-culturels comme support d'apprentissage en lien avec les rôles sociaux des apprenants :



SPECIFICITE DES ACTIONS ASL

Pour développer l'autonomie des participants, ces actions sont ouvertes sur l'extérieur et la vie quotidienne locale. Les partenaires y sont associés de diverses façons, en fonction de chaque projet.

La démarche pédagogique s'avère participative et interactive, aussi bien pour l'apprentissage de l'oral que pour celui de la lecture et de l'écriture.

Elle se déroule en trois phases : découverte, exploration et appropriation (sortie pédagogique). Cette dernière phase permet à l'animateur d'évaluer régulièrement, en contexte, l'autonomie sociale et linguistique des apprenants. Les partenaires y sont associés de diverses façons, en fonction de chaque projet.



LES OBJECTIFS GENERAUX D'UN ASL

La finalité première d'un Atelier Socio Linguistique doit être : l'autonomie sociale et linguistique du public accueilli c'est-à-dire être capable de répondre seul aux démarches et aux sollicitations de la vie courante.

Pour ce faire les ateliers ASL doivent avoir comme objectifs généraux :

- Développer l'autonomie du public en communication orale et écrite du français, notamment sur des supports numériques ;
- Faciliter l'appropriation des usages et des codes sociaux du pays d'accueil, des valeurs de la République et du principe de laïcité ;
- Respecter, encourager et développer des parcours d'intégration différenciés et adaptés à chacun des participants ;
- Favoriser la construction de partenariats locaux sur le plan pédagogique, technique et institutionnel afin de permettre d'organiser des sorties pédagogiques ;
- Rendre visible l'offre d'ateliers entre acteurs et porteurs ASL pour une complémentarité effective et une fluidité des parcours d'apprentissage ;
- Contribuer à développer sur le territoire une offre d'apprentissage adaptée aux publics et complémentaire aux dispositifs existants ;

Rappel des nouvelles consignes gouvernementales :



Depuis septembre 2018, les personnes souhaitant obtenir la carte de résident doivent attester du niveau linguistique A2 du CECRL (Cadre Européen de Référence pour les Langues) en présentant le DELF (Diplôme d'Étude en Langue Française), le TCF (Test de Connaissance du Français), le TEF (Test d'Évaluation en Français) ou bien encore le DCL (Diplôme de Compétence en Langue).

Pour obtenir la nationalité française ils doivent attester du niveau linguistique B1 du CECRL (depuis avril 2020). (En attente de l'application des décrets de la nouvelle loi indiquant une hausse des niveaux attendus : B1 pour la carte de résident et B2 pour la nationalité).

PRINCIPES STRUCTURANTS

Le respect des engagements de chacun est nécessaire pour permettre l'intégration effective des personnes dans leur vie quotidienne et permettre des parcours d'insertion notamment professionnelle.

- Respect du rythme et du volume horaire d'ateliers ASL : 6h / semaine minimum sur une année scolaire, répartis, dans l'idéal, sur trois temps hebdomadaires.
- Mise en place de temps de coordination pédagogique.
- Participation obligatoire des coordinateurs et animateurs en ASL aux sessions de professionnalisation proposées par Ceregard.
- Mise en application des outils d'évaluation initiaux, intermédiaires et finaux.
- Communication auprès des apprenants des résultats des évaluations et du cadre du dispositif ASL.

Le présent référentiel rappelle le principe d'engagement au respect des valeurs de la République notamment au principe de laïcité et d'égalité de traitement à l'égard des professionnels, des bénévoles et des participants.

LE PUBLIC



- Les adultes issus de l'immigration, peu ou pas francophones, pour qui l'apprentissage du français s'avère nécessaire pour disposer d'une autonomie sociale et linguistique dans la vie quotidienne ou favoriser l'accès à un parcours d'insertion professionnelle.
 - Sont concernés les adultes habitant les quartiers prioritaires ne pouvant pas ou ne pouvant plus bénéficier du parcours linguistique de l'OFII.
- Sont plus spécifiquement visées les personnes dont le niveau de français oral est inférieur au niveau B1 (niveau défini par le cadre européen commun de référence pour les langues).

Ne sont pas concernés :

- Les publics dans le cadre d'une demande d'asile (CADA, HUDA, SPADA...), les MNA (Mineurs Non Accompagnés), et les personnes ne répondant pas aux obligations légales de séjour.
- Les publics qui suivent déjà une formation linguistique (OFII, LECTIO, ASL dans une autre structure ...)
- ~~Les publics qui ont déjà suivi une formation linguistique.~~

COMPOSITION DES GROUPES D'APPRENANTS



- Préconisation de 12 personnes maximum par groupe ;
- Les groupes respectent l'homogénéité des acquis des individus et des besoins repérés : chaque groupe de niveau sera identifié avec le niveau du CECRL (voir en annexe le référentiel), ce qui permettra à tous, animateurs / participants / partenaires extérieurs, d'avoir une meilleure lisibilité des ateliers et des objectifs à atteindre ;

A1.1	A1	A2	B1
------	----	----	----

- **Recommandation** : les personnes scolarisées dans leur langue maternelle ne peuvent pas être dans le même groupe que des personnes analphabètes : non-lecteur non-scripteur dans leur langue maternelle.

DUREE DES ASL ET RYTHME DES ATELIERS

- La durée d'un ASL est de 10 mois minimum en présence continue aux ateliers. Il est préférable de fonctionner avec un groupe constitué de date à date pour une meilleure progression et cohésion de groupe. Possibilité d'accueillir des apprenants jusqu'à 1 mois après le début des premiers ateliers ASL. En cas de place se libérant en cours d'année, celle-ci pourra bien sûr donner lieu à l'inscription d'un nouvel apprenant.
- Les ateliers ont lieu à un rythme de 6h/semaine minimum hors période scolaire, dispensés idéalement trois fois par semaine, sauf à titre exceptionnel et motivé.
- La participation aux ASL est renouvelable une fois par niveau, sur demande argumentée sur la base d'une évaluation obligatoire. Ce renouvellement est accordé en cohérence avec le niveau de progression, l'assiduité, le projet de la personne et l'offre du territoire. Le renouvellement doit demeurer exceptionnel.

La structure porteuse d'ASL proposera à l'issue du parcours ASL une orientation pour poursuivre la pratique de la langue vers des actions adaptées, dans la même structure, vers d'autres structures, ou vers Ceregard.

LOCAUX

Des locaux permettant d'animer des groupes et des sous-groupes avec un équipement numérique et une connexion internet sont nécessaires.

PARTENARIATS

Des partenariats en lien avec la petite enfance, l'accès au numérique, la culture sont indispensables pour optimiser le fonctionnement des ASL :

- Avec des structures liées à la petite enfance afin d'organiser des possibilités de garde d'enfants pour les participants qui n'ont pas de moyen de garde ;
- Avec des associations de recyclage informatique mais aussi des espaces publics numériques ;
- Pour les sorties pédagogiques : médiathèque, pôle de promotion santé, poste, mairie, collège, centre social, espace culturel, maison de quartier, CCAS, ... ;

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ANIMATRICE DES ASL

L'équipe pédagogique animatrice des ASL est composée des salariés et/ou bénévoles formés à la pédagogie d'enseignement linguistique et maîtrisant les outils et usages numériques pour intervenir auprès d'adultes.

L'ensemble de l'équipe pédagogique utilise des supports authentiques variés et adaptés à un public adulte (supports papier et numériques réels, audio, photo et vidéo). Au regard de la situation actuelle, de la dématérialisation des démarches administratives qui visent de plus en plus de services à destination des citoyens, l'équipe pédagogique privilégie l'animation des séances à l'aide de supports multimédias et les mises en situation réelles.

L'équipe pédagogique s'inscrit dans des logiques de professionnalisation ainsi que dans des dynamiques de coordination territoriale.

- Les intervenants ASL sont francophones et connaissent parfaitement les règles et les usages régissant les différentes démarches de la vie quotidienne ;
- Le temps de préparation doit être équivalent à un tiers du temps du poste de travail dédié à l'ASL ;
- Proposer des contenus d'apprentissage prenant en compte les résultats des grilles de positionnement et mettant l'accent sur la maîtrise de la langue orale et l'autonomie dans la vie quotidienne ;
- Développer le partenariat avec les médiathèques qui proposent un EPN (Espace Public Numérique) et des ateliers d'apprentissages du français coconstruits avec Ceregard ;
- Ils participent obligatoirement au parcours de formation proposé par Ceregard et se réfèrent aux préconisations du présent référentiel ;
- Ils doivent assurer un temps de préparation des séances et de coordination avec les intervenants extérieurs ;



LE COORDINATEUR DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ASL

Le coordinateur de l'équipe pédagogique ASL est au cœur de la cohérence du projet. Il garantit et organise les pratiques pédagogiques permettant d'atteindre les objectifs définis au moment de l'évaluation des participants.

Il garantit un cadre formel d'intervention aux formateurs non rémunérés en lien avec la direction et le conseil d'administration. Il est identifié lors du dépôt du projet.

A noter qu'un médiateur adulte relais ne peut être ni coordinateur ni animateur d'atelier ASL.

Il a la charge de :

- Informer et remettre contre signature le présent référentiel aux nouveaux salariés et / ou bénévoles qui vont animer les ASL ;
- Mettre en place et animer des temps de coordination essentiels entre les différents intervenants minimum 1 fois par trimestre. Ces temps de coordination pédagogiques sont identifiés dès l'intégration du nouveau salarié / bénévole dans la structure ;
Le cas échéant, entre les différents intervenants d'un même groupe, minimum 1 fois tous les mois ;
- Planifier avec l'équipe le calendrier des ateliers, des sorties pédagogiques et des évaluations initiales, intermédiaires et finales qui sera transmis aux apprenants ;
- Organiser une évaluation individualisée avec des outils validés par Ceregard et partagés par les autres porteurs d'ASL pour évaluer les besoins des personnes. Ces outils permettent, pour chaque apprenant, d'évaluer la capacité d'usage du français (oral et écrit, situations d'écoute, expression, lecture et écriture du français dans la vie quotidienne), la compétence numérique et l'équipement numérique / ainsi que les connaissances sociales et professionnelles à acquérir ou à développer ;
- Organiser un temps de positionnement intermédiaire et final pour permettre la sortie ou le renouvellement des apprenants dans le dispositif ASL ;



- Assurer la mise à disposition d'un livret de l'apprenant qui donne à voir le parcours d'apprentissage avec calendrier des ateliers, thématiques et sorties pédagogiques formalisés ;
- Organiser des interventions thématiques sur la santé, l'emploi... avec les partenaires concernés et en étant vigilant au niveau de langue utilisé et aux techniques d'animation utilisées par les intervenants extérieurs ;



- Rendre accessibles les équipements multimédias et connexions internet aux animateurs ASL et aux apprenants ;
- Faciliter la formation de l'équipe pédagogique auprès de Ceregard ;
- Créer une fiche descriptive pour chacun des ateliers menés pour rendre lisible ce qui se fait auprès des participants et auprès des partenaires externes. (Dates, horaires, public, condition d'éligibilités) ;
- Participer à la présentation du bilan de l'action ASL, 1 fois par an, auprès des partenaires financeurs du contrat de ville, de l'équipe de Ceregard et des autres porteurs de projet ASL ;

LE CENTRE DE RESSOURCES DÉPARTEMENTAL CEREGARD

Ceregard est le Centre de Ressources Illettrisme et Apprentissage de la langue française du Gard (CRIA 30), il est un support essentiel pour accompagner les équipes pédagogiques qui animent des ateliers ASL.

La participation aux sessions organisées par Ceregard est obligatoire :

Pour tous les nouveaux bénévoles et salariés au cours de leur première année d'intervention en ASL :

- Session « Découverte de la pédagogie ASL ».
- Session Trésors et Nouveauté (présentation d'outils et méthodes ressources pour les ASL, notamment la découverte d'outils numériques).
- Appui(s) technique(s) personnalisé(s) : échanges de pratiques et/ou rencontres thématiques, accompagnement à l'emprunt des ressources du fonds documentaire (plus de 1000 ouvrages disponibles à l'emprunt).
- Session de présentation de la cartographie de l'offre de formation.

Pour les salariés et bénévoles confirmés :

- Sessions pédagogiques (méthodologie, présentation d'outils...)
- Appui(s) technique(s) personnalisé(s) : échanges de pratiques et/ou rencontres thématiques, accompagnement à l'emprunt des ressources du fonds documentaire.
- Session de présentation de la cartographie de l'offre de formation.

Pour les coordinateurs d'équipe pédagogique :

- Participation à la présentation du bilan de l'action ASL, 1 fois par an, organisée par Ceregard auprès des partenaires financeurs du contrat de ville et des autres porteurs de projet ASL

Les associations s'engagent à respecter le contrat d'engagement républicain.